

Communiqué de presse

1^{er} février 2017

Le Marais Breton et la Baie de Bourgneuf inscrits sur la liste Ramsar des zones humides d'importance internationale

A l'occasion de la journée mondiale des zones humides fêtant l'anniversaire de la convention internationale sur les zones humides (adoptée à Ramsar, en Iran, le 2 février 1971), le Marais Breton et la baie de Bourgneuf font leur entrée sur la liste des zones humides d'importance internationale. Ils deviennent ainsi le 45^e des sites Ramsar désignés en France métropolitaine, et le 5^e en Pays de la Loire après la Brière, le lac de Grand-Lieu, les Basses Vallées angevines, les marais de Guérande et le 1^{er} en Vendée.

FNE Pays de la Loire, Vendée Nature Environnement, la LPO 85, COORLIT 85 et Vivre l'Île 12/12 se réjouissent de cet évènement.

En effet, le site du Marais Breton et de la baie de Bourgneuf forme un vaste ensemble de 55 800 hectares, caractérisé par une belle variété de milieux littoraux : marais prairiaux, marais salants, estran, vasières et forêts dunaires. Abritant de nombreuses espèces menacées de flore et de faune, et objet de pressions qui en fragilisent les équilibres, il constitue, selon le Muséum National d'Histoire Naturelle, l'un des « points chauds » de la biodiversité sur la côte atlantique française.

L'attribution du « label Ramsar » au Marais Breton et à la Baie de Bourgneuf manifeste la reconnaissance de la grande valeur patrimoniale de cet espace, qui figure parmi les sites majeurs au regard des enjeux de préservation des milieux humides visés par la convention. *"Au-delà de cette reconnaissance, il s'agit maintenant de tout mettre en œuvre pour assurer le maintien dans un bon état de conservation du site dans toute la diversité de ses composantes"* selon Yves Le Quellec, président de Vendée Nature Environnement. Pour Frédéric Signoret, président de la LPO 85 " *Ce label est une récompense pour tous les acteurs du territoire qui agissent pour préserver la biodiversité par leurs activités, (sauniers, éleveurs, etc.). Il ne doit pas faire oublier les dégradations importantes causées par l'urbanisme, l'intensification de l'agriculture qui menacent ce joyaux patrimonial tant apprécié des touristes de demain"*.

Une reconnaissance qui oblige à une meilleure prise en compte de ces zones humides

L'ensemble des politiques publiques de gestion et d'aménagement mises en œuvre par l'État et par les collectivités locales devra concourir à cet objectif. Le renforcement du soutien aux activités compatibles avec la préservation des milieux (élevage extensif, saliculture) est notamment attendu, mais aussi une gestion des eaux qui permette l'expression de la biodiversité qui en dépend. Mais comme le rappelle Anne-Marie Grimaud, secrétaire de COORLIT 85 *"il ne faudrait surtout pas oublier l'existence, à côté des grandes zones humides prestigieuses, de leurs nombreuses petites sœurs trop souvent encore ignorées, asséchées, urbanisées..., alors que leur préservation s'avère non moins importante. La vigilance s'impose : entre 1960 et 1990, 50% des surfaces de zones humides a disparu en France¹".*

CONTACTS PRESSE

- Yves LE QUELLEC - président de Vendée Nature Environnement- 06 32 24 28 03
- Anne-Marie GRIMAUD - secrétaire de COORLIT 85 - 07 87 95 11 58
- Frédéric SIGNORET - président de la LPO 85 - 06 76 46 30 03

¹ <http://www.zones-humides.eafrance.fr/milieux-en-danger/etat-des-lieux>